

SARL COSNE FITNESS
Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000.00 €
Siège social : 20 rue Maréchal Leclerc
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
818 969 453 RCS NEVERS

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU
01 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq,
Le premier octobre, à dix heures,

Les associés de la SARL COSNE FITNESS, société à responsabilité limitée au capital de 8000.00 euros divisés en 800 parts de 10.00 euros chacune, dont le siège social est à COSNE COURS SUR LOIRE (58200), 20 rue du Maréchal Leclerc, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Sébastien MASSAFERRO, gérant associé,
Propriétaire de quatre cent parts.....400 parts
Numérotées de 1 à 400 inclus ;

Monsieur Tom PELLOILE, associé,
Propriétaire de deux cent quatre vingt parts.....280 parts
Numérotées de 481 à 760 inclus ;

Monsieur Patrick MASSAFERRO, associé,
Propriétaire de cent vingt parts.....120 parts
Numérotées de 401 à 480 inclus, et de 761 à 800 inclus ;

Soit un total de 800 parts
sur les huit cents (800) parts composant le capital social.

Monsieur Sébastien MASSAFERRO préside la séance en sa qualité de gérant associé.
Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Démission de M. MASSAFERRO Sébastien de sa fonction de gérant de la SARL COSNE FITNESS
- Nomination de M. PELLOILE comme nouveau gérant de la SARL COSNE FITNESS
- Approbation des nouveaux statuts

PM SN TP

PREMIÈRE RÉOLUTION

M. MASSAFERRO Sébastien, après en avoir informé les associés, renonce à sa fonction de gérant de la SARL COSNE FITNESS à ce jour. L'assemblée générale prend acte de cette démission.

DEUXIÈME RÉOLUTION

M. PELLOILE Tom est nommé gérant de la SARL COSNE FITNESS au 1er octobre 2025 pour une durée illimitée. Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

TROISIÈME RÉOLUTION

Suite à la cession de parts sociales entre M. HERMANN et M. PELLOILE, les statuts de la SARL ont été mis à jour. Après les avoir examinés, les associés les approuvent à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance également gérant de la société et les associés.

Le président de séance :

Monsieur Sébastien MASSAFERRO



Les associés :

Monsieur Tom PELLOILE



Monsieur Sébastien MASSAFERRO



Monsieur Patrick MASSAFERRO



PM

SM

TP